

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08/03/2024

Excusée : Marie-Françoise FILLEUL (pouvoir à Didier VANDERF)
Secrétaire de séance : Delphine GIBON

La séance est ouverte à 20h30.

1. Création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. Le Maire propose de créer un emploi contractuel en CDD pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (20h/semaine) du 02 avril 2024 au 29 novembre 2024 inclus, au grade d'adjoint technique territorial et dont la rémunération serait fixée en référence au 1^{er} échelon de ce grade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. Le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions définies ci-dessus et précise que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024.

2. Demandes de subventions

Le collège « François Mitterrand » de Montbron organise un séjour en Angleterre du 09 au 15 juin prochain. M. et Mme Héraud sollicitent l'attribution d'une subvention pour leur fille Eloïse. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille.

M. Le Maire présente le dossier de sponsoring déposé par l'Association « Jamais 2 sans 5 » représentée par sa Présidente mademoiselle Sérignac Manon qui organise du 3 au 24 août prochain un raid solidaire à travers l'Europe avec pour objectif d'acheminer du matériel scolaire, paramédical, d'hygiène... dans les écoles les plus démunies d'Europe de l'Est. Le Conseil décide de sponsoriser cette association à hauteur de 400 €.

3. Remise de loyers commerciaux

Le conseil décide d'accorder une remise de 4 mois pour le loyer professionnel du restaurant « Le Carabaz » compte tenu du démarrage de son activité en très basse saison.

4. Prime pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité Social Territorial a validé sa proposition de verser le montant maximum prévu pour chaque agent.

5. Vote des comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public qui sont identiques aux comptes administratifs.

6 – Vote des comptes administratifs 2023

a) Budget général

Section de fonctionnement :

Pour mémoire dépenses et recettes prévues au BP + DM : 1 010 942 €

Recettes de l'exercice : 636 099,38 € + excédent reporté 419 861,91 € = 1 055 961,29 €

Dépenses de l'exercice : 499 714,17 €

soit un résultat excédentaire de 556 247,12 € (qui constitue le montant disponible pour autofinancer les dépenses d'investissements réalisées dans l'année)

Section d'investissement : besoin de financement de 97 521,28 € correspondant au résultat de l'exercice + report + restes à réaliser (pour mémoire, la prévision d'autofinancement

inscrite au BP était de 351 487,21 €). Ce besoin de financement sera déduit de l'excédent de fonctionnement de 556 247,12 € lors de l'affectation du résultat de fonctionnement.

b) Budget assainissement

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 46 475,75 € + excédent reporté 8275,85 € = 54 751,60 €

Dépenses de l'exercice : 48 917,62 €

soit un résultat excédentaire de 5 833,98 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 28 697 € + excédent reporté 291 533,71 € = 320 230,71 €

Dépenses de l'exercice : 33 839,21 €

soit un résultat excédentaire de 286 391,50 €

Après débat, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2023 (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part aux votes).

7 – Vote pour l'affectation du résultat de fonctionnement

a) Budget général

Excédent de fonctionnement à affecter : **556 247,12 €**

Besoin de financement de la section d'investissement : 97 521,28 €

Le conseil municipal décide de l'affectation suivante :

Affectation en réserve 1068 : 97 521,28 €

Excédent reporté en fonctionnement 002 : 458 725,84€

b) Budget assainissement : l'excédent de fonctionnement sera reporté au 002 : 5833,98 €

8 – Achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie

Suite aux pannes récurrentes du photocopieur, M. Le Maire propose de le changer. Des devis ont été demandés.

Questions diverses

La séance est levée à 22h40.

LE MAIRE
Denis DONNARY

